

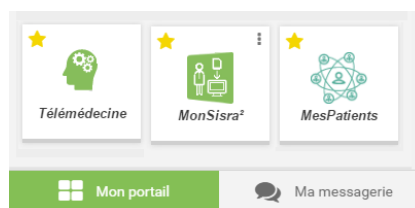
Guide d'utilisation de la plateforme

Déclarer son activité de télémedecine

1. Pour tout comprendre aux articles de loi encadrant les rémunérations en télémedecine, lisez les explications détaillées sur le site de l'Agence Régionale de Santé :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/telemedecine-en-auvergne-rhone-alpes-0>

2. Depuis MonSisra, dans l'onglet **MonPortail**, cliquez sur la vignette **Télémedecine** puis **Devenir Expert** ou accédez directement à www.sante-ra.fr/telemedecine



GERER SES DECLARATIONS D'ACTIVITES

1. Cliquez sur **Nouvelle Déclaration d'activité**
2. Commencez par vérifier vos informations qui s'affichent à l'écran. S'il y a une modification à apporter, utilisez ce formulaire : www.sante-ra.fr/contact
3. Choisissez de déclarer une activité LIBERALE, ou SALARIEE, selon votre cadre d'exercice.
4. Renseignez votre code CPAM dans la liste déroulante, puis la ville d'exercice de votre activité.
5. Cochez la(les) case(s) correspondante(s) à votre (vos) activité(s) et saisissez toutes les informations demandées.
6. Le bouton **VALIDER LA DÉCLARATION** fige les informations et les transmet à l'ARS numériquement, automatiquement, et de manière sécurisée.
7. Enfin n'oubliez pas d'envoyer une copie papier de la déclaration à l'Ordre des médecins (bouton **IMPRESSION**)
8. Il est possible à tout moment de venir modifier sa déclaration, si votre activité est amenée à évoluer. La gestion se fait sur le tableau de bord www.sante-ra.fr/telemedecine

GERER SES LETTRES D'ENGAGEMENTS

1. Une fois la déclaration d'activité effectuée, une nouvelle rubrique apparait sur votre tableau de bord : www.sante-ra.fr/telemedecine. Cliquez sur **Proposer une lettre**

Mes lettres d'engagement

Vous n'avez signé aucune lettre d'engagement dans le cadre de votre activité d'expert.

Proposer une lettre

2. Choisissez la déclaration d'activité à laquelle les lettres d'engagement seront rattachées :

Professionnel Requis (l'expert)

Choisir la déclaration activité associée

Choisir la déclaration activité associée
Déclaration d'activité Libérale (ANNONAY)
Déclaration d'activité Salariée (CH ANNECY GENEVOIS)

3. Vos informations s'affichent, puis en dessous une barre de recherche apparait. Tapez dedans le nom de votre confrère, avec qui vous souhaitez signer une lettre, puis sélectionnez-le.

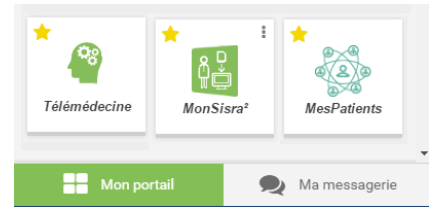
perret remy
M. Remy PERRET - Neurologie
69008 LYON

4. Les informations de votre confrère apparaissent, il ne vous reste plus qu'à , en bas de page.
5. Votre confrère recevra un email lui proposant de signer en quelques clics cette lettre. Vous pouvez voir le statut de vos lettres d'engagement (signées/en attente...) sur www.sante-ra.fr/telemedecine. Il est nécessaire de signer un minimum de 5 lettres et jusqu'à un maximum de 20 pour prétendre à rémunération.

Télémédecine

Comment apparaître dans l'annuaire régional des experts ?

3. Dans MonSisra, depuis l'onglet **MonPortail**, cliquez sur la vignette **Télémédecine** puis **Devenir Expert** ou accédez directement à www.sante-ra.fr/telemedecine



4. Cochez la case : **Je souhaite apparaître dans l'annuaire régional des experts.**

5. Remplissez les différentes préférences :

Description de mon activité

Décrire ici votre activité d'expert, afin d'orienter au mieux les demandeurs. Ces informations apparaîtront dans les résultats de recherche de l'outil MonSisra. Vous pouvez préciser les pathologies prises en charge, le type de patient, la zone géographique couverte, etc...

Exemple : « Spécialisé en séno-gynécologie avec activité importante de recherche clinique »

Documents et prérequis exigés

Décrire ici les prérequis éventuels exigés à vos demandeurs : documents à joindre, éléments de contexte indispensables autour du patient, antécédents... Vous pouvez aussi télécharger vos propres modèles de documents que le demandeur devra remplir et vous renvoyer dans la conversation.

Exemple : « Compte rendu anatomo-pathologique, compte rendu opératoire, bilan d'extension et brève histoire de la maladie »

Outil de télémedecine

MonSisra est un point d'accès unique aux outils e-santé : c'est à la fois une messagerie sécurisée, un outil de visioconférence, un portail d'accès aux autres services e-santé mais aussi **un annuaire où vous serez référencé en tant qu'expert**. Vous pouvez utiliser MonSisra pour répondre aux demandes ou bien choisir de rediriger le demandeur dans votre propre outil de télémedecine. Contactez-nous pour paramétrer cela ensemble : www.sante-ra.fr/contact-telemedecine

Gestion des demandes autour d'un patient

MonSisra permet de rattacher une demande d'expertise à un patient dûment identifié dans l'annuaire régional. Vous pouvez forcer le demandeur à renseigner cette information. Elle vous permettra d'alimenter plus facilement votre propre dossier patient.

6. Vous apparaissez maintenant dans **l'annuaire MonSisra** !
7. Invitez vos correspondants à télécharger et utiliser MonSisra : www.monsisra.fr pour effectuer leurs demandes. C'est simple, gratuit, et promu par l'Agence Régionale de Santé.

Vous avez des questions, ou un projet à développer ?

Contactez-nous : www.sante-ra.fr/contact-telemedecine